

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE

Séance publique du jeudi 19 juin 2025

Président Ludovic PROISY
Secrétaire de séance Charline DECARNIN

Convocation envoyée le 13 juin 2025

Lieu de séance : Salle Paul Buisine

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19
Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de présents participants au vote : 13
Nombre de procurations : 06

Membres présents :

Ludovic PROISY	Isabelle CANDELIER	Guillaume LIETARD
Judith TERNIER	Charline DECARNIN	Éric TIRLEMONT
Christelle DELEPLACE	Marie-Claire NAESSENS	Vincent DELMER
Denise DUCROUX	Brigitte MAINGUET	
	Maurice VANDEWALLE	
	Théo VANENGELANDT	

Membres absents ayant donné procuration :

Fabrice **VAN BELLE** donnant pouvoir à Charline **DECARNIN**
Yves **MARTIN** donnant pouvoir à Marie-Claire **NAESSENS**
Jorge **DOS SANTOS** donnant pouvoir à Judith **TERNIER**
Olivier **MORVAN** donnant pouvoir à Christelle **DELEPLACE**
Fabienne **MEPLON** donnant pouvoir à Isabelle **CANDELIER**
Aurélie **MALAQUIN** donnant pouvoir à Éric **TIRLEMONT**

Membre absent excusé :

Membre absent :

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DELIBERATION | N°VDV20250619_23

PREFECTURE | Création d'un secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles (SPPPI) sur l'arrondissement de Lille

Il est porté à la connaissance du Conseil municipal que dans le cadre de l'évolution des instances de concertation sur les risques industriels, l'État a engagé une réforme des **Commissions de Suivi de Sites (CSS)** visant à regrouper les thématiques par filière, afin de disposer d'une vision plus globale des enjeux environnementaux et technologiques (ex. : regroupement des sites Seveso, des installations de traitement de déchets, etc.).

Parallèlement, un projet de création d'un **Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles (SPPPI)** est en cours sur le territoire lillois.

Objectifs du SPPPI

Le SPPPI est un outil partenarial rassemblant services de l'État, associations environnementales. Il vise à :

- Favoriser les actions de réduction des pollutions et nuisances industrielles,
- Améliorer l'information et la concertation autour de ces problématiques,
- Mettre en place des études et des actions concrètes répondant aux préoccupations locales (qualité de l'air, bruit, eau, pollution des sols...),
- Apporter des réponses collectives et cohérentes à l'échelle d'un territoire.

Enjeux pour la commune de Vendeville

La commune de Vendeville est **directement concernée** par cette démarche, puisqu'elle accueille sur son territoire le site de **Pernod Ricard France**, classé **SEVESO seuil bas**.

La participation au futur SPPPI permettra à la commune :

- D'être informée et associée aux réflexions sur les risques industriels liés à ce site,
- De mieux faire entendre les préoccupations de ses administrés,
- De contribuer activement à la démarche de prévention et de transparence environnementale engagée à l'échelle intercommunale.

Exemples d'actions menées dans d'autres territoires

Le SPPPI Hainaut-Douais-Cambrésis mène des actions concrètes telles que :

- La publication de données sur les rejets industriels,
- La réalisation d'études d'impact sur la santé,
- La sensibilisation des populations,
- La coordination d'interventions sur des sites à risque.

Fonctionnement envisagé

- **Structure juridique** : association loi 1901.
- **Gouvernance** : conseil d'orientation composé à parts égales de représentants de l'État, des collectivités, des industriels et des associations.
- **Territoire concerné** : en cours de définition (territoire de la MEL ou arrondissement de Lille).

Financement prévisionnel

Deux scénarios sont envisagés :

- **Scénario A** : participation financière directe des trois collèges (État, collectivités, industriels), pour un budget annuel de l'ordre de **150 000 €**.
- **Scénario B** : sans participation financière de l'État, impliquant un effort renforcé des collectivités et industriels.

Répartition estimée dans le scénario A :

- État : 40 000 à 50 000 €
- Industriels : 50 000 à 60 000 €
- Collectivités : environ 60 000 €

Calendrier

- **14 mai 2025** : présentation du projet aux collectivités (dont la commune de Vendeville).
- **17 ou 18 juin 2025** : présentation aux industriels.
- **Objectif** : mise en place du SPPPI début 2026.

Les services de l'État nous invitent à nous positionner sur l'intérêt de participer à cette future structure, et à les tenir informés des éventuels échanges engagés avec d'autres collectivités ou intercommunalités dans cette perspective.

LE CONSEIL MUNICIPAL CECI EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE

- **DE REFUSER** la participation de la commune à la future structure SPPPI,

La présente délibération sera transmise à la préfecture et consignée
du Conseil Municipal.

SCRUTIN	POUR : 19	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
----------------	------------------	-------------------	-----------------------

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.
Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord
Le 25/06/2025

Le secrétaire de séance



Charline DECARNIN

Le Maire,



Ludovic PROISY